

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.6, 2.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h50.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 7.6), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.6), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 0.1), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 7.6), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 7.6 et jusqu'au 1.2.4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.6), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 7.6) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 2.1) Mamirolle : M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.8) Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 7.6) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.2.4) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 7.6) Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (à partir du 7.6) Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 7.6) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.6)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pugey : M. Frank LAIDIÉ Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Thise : M. Alain LORIGUET Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 0.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, J.S. LEUBA, C. MICHEL (à partir du 7.6), D. POISSENOT (à partir du 4.1), R. REBRAB (à partir du 7.6), K. ROCHDI (jusqu'au 0.1), M. SEBBAH, G. VAN HELLE, S. WANLIN, M. ZEHAF, J. CANAL, P. CORNE, D. PARIS, S. RUTKOWSKI (à partir du 0.2), R. STEPOURJINE, A. LORIGUET

Mandataires : C. MICHEL (jusqu'au 0.1), J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. LIME, F. PRESSE, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. CURIE, L. CROIZIER, N. BODIN, AS. ANDRIANTAVY, S. BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), R. STHAL (à partir du 4.1), F. ALLEMANN (à partir 7.6), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), C. WERTHE, D. SCHAUSS, Y. POUJET, T. MORTON, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, M. FELT (à partir du 0.2), Y. GUYEN, F. TAILLARD

Délibération n°2019/005039

Rapport n°1.1.1 - Budget primitif 2020 - Budget annexe déchets

Budget primitif 2020 - Budget annexe déchets

Rapporteurs : Gabriel BAULIEU & François LOPEZ, Vice-Présidents

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

L'année 2019, première année de mise en œuvre de la nouvelle organisation de la collecte et de l'harmonisation des modalités tarifaires, se distingue des années antérieures par une forte réduction des déchets résiduels collectés. En effet, les résultats des 8 premiers mois extrapolés à l'année nous indiquent une baisse de 6% alors que les réductions oscillaient entre 1 et 2% depuis la mise en place de la redevance en 2012.

On constate également une hausse importante des flux de déchets issus des déchetteries depuis 2014 et de façon accentuée depuis 2017. Le même constat est fait au plan national.

Pour 2020, le budget primitif proposé et détaillé dans le présent rapport génère un besoin supplémentaire de redevance de 300 K€.

Pour mémoire le budget annexe déchets étant assujéti à la TVA, l'ensemble des chiffres figurant dans ce rapport sont présentés en euros hors taxe.

I. Préambule

En janvier 2018, une nouvelle organisation de la collecte a été mise en œuvre :

- Les 15 communes intégrées dans le Grand Besançon Métropole en janvier 2017 acquittent dorénavant une redevance incitative à la levée et à la pesée (uniquement à la levée auparavant)
- 39 communes ont une collecte des résiduels tous les 15 jours

Nous constatons sur les 8 premiers mois une évolution favorable des quantités de déchets collectés, à savoir une baisse de 6,2 % des déchets résiduels collectés soient potentiellement 1 800 tonnes de moins qu'en 2018 et une hausse de 2,2 % des déchets recyclables collectés soient potentiellement + 290 tonnes de plus qu'en 2018 (sur la base des constats des 8 premiers mois de 2019 extrapolés en rythme annuel).

S'agissant des déchets résiduels, une telle baisse n'avait jamais été enregistrée depuis la mise en place de la redevance incitative en 2012. Depuis plusieurs années, nous étions sur un rythme annuel de -1 à -2 %.

Cette baisse était prévisible et prévue pour les 15 nouvelles communes ; en effet, il a été démontré qu'une redevance incitative basée sur la levée et la pesée incitait à une réduction plus importante des déchets qu'à la levée uniquement, d'où le choix de l'harmonisation à la levée et à la pesée.

La facturation du 1er quadrimestre 2019 met également en évidence une forte baisse de la production des déchets résiduels dans les communes, dont la fréquence de collecte est passée à tous les 15 jours. A titre comparatif, les communes avec une fréquence de collecte des résiduels hebdomadaire ont une production moyenne de 75 kg par an et par habitant alors que celles avec une fréquence de collecte tous les 15 jours atteignent 61 kg par an et par habitant. Cette évolution était peu prévisible dans de telles proportions au regard des performances atteintes sur notre territoire par rapport aux moyennes observées sur le territoire national.

Enfin, on peut se féliciter d'une baisse de la production de déchets résiduels notable sur Besançon sur les 2 premiers quadrimestres de 2019 (prédominance de l'habitat collectif).

Ces résultats positifs, corroborés par une hausse de la captation de la matière recyclable (+2,2 %), permettent de diminuer le recours à l'incinération.

La deuxième conséquence en lien direct avec le principe de la redevance est une baisse notable de la part variable acquittée par les usagers et donc du montant global de redevance perçu.

S'agissant des flux en déchetteries, depuis 2014, la production moyenne par an et par habitant est supérieure à celle des ordures ménagères résiduelles. De façon générale, ce flux est celui qui différencie le plus dans son usage l'habitat pavillonnaire de l'habitat collectif.

II. Enjeux financiers

A/ Section d'investissement

1. Les dépenses 1 394 K€ pour 2020 (contre 1 665 K€ en 2019)

a/ Les acquisitions de bacs roulants : 250 K€ (montant identique à 2019)

L'enveloppe nécessaire à l'acquisition de conteneurs est prévue à hauteur de 250 K€. Ces crédits permettront :

- le renouvellement normal du parc sur l'ensemble du Grand Besançon Métropole,
- la fourniture de pièces détachées,
- les demandes d'ajustement de volume des bacs par les usagers.

b/ Les acquisitions de points d'apport volontaire : 400 K€ pour 2020 (montant identique à 2019)

Cette dotation va permettre de financer :

- le renouvellement ordinaire du parc de points d'apport volontaire,
- le programme de modernisation et d'enfouissement des dispositifs de collectes sélectives notamment en centre-ville. Il est à noter que ce projet est soutenu par CITEO ainsi que par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

c/ L'acquisition de matériel roulant : 550 K€ pour 2020 (contre 800 K€ en 2019)

La rubrique véhicules est prévue à hauteur de 550 K€ pour 2020. Cette enveloppe va permettre :

- de lancer la procédure d'acquisition de 2 véhicules poids lourds de collecte des ordures ménagères dotés de leur système complet de pesée dans le cadre du programme ordinaire de renouvellement
- l'acquisition d'un camion grue léger destiné à des opérations de manutention
- le renouvellement des véhicules légers et des petits utilitaires ainsi que d'éventuelles grosses réparations.

d/ L'acquisition de matériel informatique : 90 K€ pour 2020 (contre 100 K€ en 2019)

Cette enveloppe intègre pour 2020 :

- le programme d'acquisition et d'installation d'équipements informatiques embarqués sur les bennes à ordures ménagères livrées en cours d'année, nécessaires notamment à la récupération des informations de pesée en vue de leur facturation. Ce programme d'acquisition et d'installation se poursuivra jusqu'en 2022 et portera à terme sur 21 bennes (montant annuel : 50 K€).
- le renouvellement intégral des unités centrales sur tous les postes de la DGD selon le planning établi par la Direction Système d'Information (35 K€)
- le renouvellement ordinaire des autres matériels informatiques de la direction (5 K€).

e/ Le remboursement de la dette en capital : 0 K€ pour 2020

La dernière échéance du dernier emprunt a pris fin en 2017.

2. Les recettes : 1 394 K€ en 2020 (contre 1 665 K€ en 2019)

a/ Les amortissements : 1071 K€ pour 2020 (contre 942 K€ en 2019)

Les investissements réalisés dans le cadre du programme de modernisation et d'enfouissement des dispositifs de collecte sélective notamment en centre-ville sont principalement à l'origine de cette hausse.

Cette dotation se stabilisera les années suivantes à un montant estimé de 950 K€ par an.

b/ Subventions d'équipement : 100 K€ en 2020

Il s'agit du soutien par l'éco-organisme CITEO et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) du programme de modernisation des dispositifs de collecte sélective en centre-ville.

c/ Le recours à l'emprunt : 223 K€ pour 2020 (contre 722 K€ en 2019)

Ces orientations budgétaires 2020 font apparaître un recours à l'emprunt d'un montant de 223 K€. Cette enveloppe permet en théorie le financement du programme d'investissement 2020. Il est à noter toutefois que ces crédits ne seront mobilisés qu'en cas de besoin effectif. En effet, au regard de la situation financière et de l'affectation des excédents à l'occasion du vote du compte administratif 2019, tout ou partie de ces crédits pourront être annulés.

B/ Section de fonctionnement

1. Les dépenses : 24 623 K€ pour 2020 (contre 24 480 K€ en 2019 soit un budget en hausse de + 0,6 %)

Hors comptabilisation des opérations afférentes à la gestion du personnel du SYBERT qui se montent à 3 350 K€ en 2020, la hausse de cette section ressort à + 0,7 % soit 21 273 K€.

a/ Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT (57,2 % des charges de fonctionnement)

Les prévisions relatives à cette rubrique sont basées sur les hypothèses d'évolution des tonnages les plus probables à ce jour.

Ainsi, le montant du poste traitement des déchets s'établirait à 12 172 K€ pour 2020 soit en très légère baisse de 0,1 % en comparaison de 2019, qui s'élevait à 12 182 K€. Cette baisse globale des charges de traitement est permise par la diminution du tonnage de déchets résiduels produits ainsi que par la stabilité des différents tarifs unitaires hormis celui des déchetteries. Ce dernier poste enregistre en effet une hausse de 193 K€ soit + 4,4 %.

Prestations de tri des déchets recyclables et prestations annexes
(1 877 K€ pour 2020 contre 1 903 K€ en 2019, soit -1,4 %)

Le poste prestations tri représente 7,6 % du budget annexe déchets.

Il est rappelé que le tarif à la tonne triée appelé par le SYBERT prend en compte l'ensemble des coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise des papiers, journaux et magazines ainsi que du gain dégagé par la gestion par le SYBERT du contrat unique avec « CITEO emballages » pour tous ses adhérents.

Les crédits prévus annuellement pour ces prestations prennent également en compte la progression du tonnage de déchets recyclables la plus probable à ce jour.

Ce poste tient également compte des prestations annexes suivantes :

- le transport des refus de tri à l'UIOM : 22 K€,
- la prestation de reprise du verre au centre de massification : 35 K€,
- la mise en balles des cartons : 10 K€.

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
Estimation ajustée pour 2019	13 300 (13 600 prévu au BP 2019)	135 €/t	1 800 K€
2020	13 400	135 €/t	1 809 K€

Valorisation des ordures ménagères résiduelles
(4 681 K€ pour 2020 contre 4 876 K€ en 2019, soit -4 %)

Le poste incinération représente 19,0 % du budget annexe déchets.
Selon le projet gouvernemental, et considérant le niveau de performance actuel de l'usine d'incinération, la TGAP devrait progressivement augmenter chaque année pour atteindre 15 €/t à l'horizon 2025.

Année	Tonnage incinéré prévu	PU	Prévision budgétaire
Estimation ajustée 2019	30 600 (31 100 prévu au BP 2019)	149,5 €/t + 6.01 €/t	4 759 K€
2020	30 100	149,5 €/t + 6.01 €/t	4 681 K€

Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention, valorisation organique et contribution pour travaux éventuels sur l'usine d'incinération des ordures ménagères
(5 614 K€ pour 2020 contre 5 403 K€ en 2019, soit +3,7 %)

Le poste de dépenses déchetteries représente 22,8 % du budget annexe déchets.
Les prestations de prévention, d'administration, de valorisation organique représentent 5 % du budget annexe déchets.

Année	Déchetteries (€/hab.)	Prévention (€/hab.)	Administration (€/hab.)	Valorisation organique (€/hab.)	Contribution travaux UIOM	Total (€/hab.)	Prévision budgétaire
2019	22,51	1,12	2,84	1,55	0	28,02	5 403 K€
2020	23,50	1,12	2,84	1,55	0	29,01	5 614 K€

Population prise en compte pour 2019 : 192 816 habitants
Population prise en compte pour 2020 : 193 500 habitants

b/ Les prestations de collecte des déchets confiées à des entreprises

Collecte des déchets résiduels et recyclables
(1 446 K€ pour 2020 contre 1 414 K€ en 2019 soit +2,3 % correspondant à l'indexation du marché)

Ce poste représente 5,9 % des dépenses du budget annexe déchets.
La société VEOLIA est prestataire unique de collecte des déchets résiduels et recyclables du Grand Besançon Métropole. La durée du nouveau marché est prévue pour 3 ans renouvelable 2 fois 1 an.

Collecte du carton
(80 K€ pour 2020, montant identique à 2019)

Le marché actuel avec la société SITA est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Il est établi sur la base d'un prix actualisé (valeur 2019) de 190,12 €/t de carton collectée. Le tonnage annuel est estimé à moins de 400 tonnes.

c/ Les dépenses de personnel

5 010 K€ en 2020 (contre 4 960 K€ en 2019) soit en évolution de +1,0 %.

Ce poste représente 20,3 % du budget annexe déchets.

Les crédits prévus pour 2020 tiennent compte des conséquences liées à l'ensemble des mouvements de personnel (retraite, embauches, mutations, redéploiements de postes...) intervenus et à intervenir d'ici à la fin de l'année 2020, les mesures catégorielles ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité. Cette dotation intègre notamment :

- le GVT : + 15 K€
- hausse cotisation patronale de retraite : + 35 K€

Les efforts permanents d'optimisation menés au cours de ces dernières années permettent une évolution maîtrisée de ce poste.

d/ Les fournitures pour la régie : 498 K€ pour 2020 (contre 488 K€ en 2019 soit +2,0 %) soit + 10 K€

Il s'agit de la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement de la régie

e/ Les autres prestations : 103 K€ pour 2020 (montant identique à 2019)

Il s'agit notamment des prestations de nettoyage des points d'apport volontaire, du recours à du personnel de collecte intérimaire ainsi qu'à la prestation de suivi de la flotte de véhicules.

2. Les recettes : 24 623 K€ pour 2020 (contre 24 480 K€ en 2019 soit un budget en hausse de + 0,6 %)

Hors comptabilisation des opérations afférentes à la gestion du personnel du SYBERT qui se montent à 3 350 K€ en 2020, la hausse de cette section ressort à + 0,7 % soit 21 273 K€.

a/ Subventions : 2 921 K€ pour 2020 (contre 3 035 K€ en 2019)

La principale recette correspond à l'aide à la valorisation des déchets recyclables émanant de CITEO pour la partie emballages. Il est rappelé que depuis 2016, il appartient au SYBERT, dans le cadre du contrat unique regroupant ses adhérents, d'encaisser cette subvention auprès de « CITEO emballages » et de la reverser à ses adhérents. Le montant globalement attendu au titre de l'exercice budgétaire 2020 est évalué à 2 580 K€. Ce montant prend en compte le tonnage estimé de déchets qui sera recyclé en 2019, le soutien lié à l'extension du tri des nouvelles résines plastiques mais aussi le rythme de versement des acomptes trimestriels par le SYBERT.

Il est précisé qu'un second contrat avec « CITEO papier » géré par la Direction Gestion des Déchets concerne le soutien à la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités). L'aide attendue pour 2020 s'élève à 254 K€.

A ce poste figure également depuis 2016, le soutien versé par l'ADEME dans le cadre de l'opération « changement de comportement » en direction de l'habitat collectif pour un montant de 67 K€, ainsi qu'un soutien de 20 K€ versé par l'éco-organisme ECO-TLC pour la valorisation des textiles.

b/ Ventes matières : 685 K€ pour 2020 (contre 750 K€ en 2019)

Cette prévision prend en compte une certaine stagnation du tonnage de matières recyclables valorisées et un cours de reprise des matières basé sur l'année 2019.

Cette recette est ensuite prévue à l'identique sur la durée du PPIF.

c/ La redevance

La redevance incitative de Grand Besançon Métropole est composée de 2 parties :

- une part fixe ou abonnement dont l'assiette est composée du nombre par volume des bacs pour déchets résiduels en place chez les usagers,
- une part variable, elle-même composée :
 - d'une partie levée dont l'assiette correspond au nombre de présentation à la collecte des bacs pour déchets résiduels,
 - d'une partie pesée dont l'assiette est constituée des poids de déchets résiduels présentés à la collecte.

Pour 2020, au vu des éléments connus à ce jour, le besoin supplémentaire de redevance en masse, s'établira à + 308 K€ correspondant à une hausse moyenne de la redevance de +1,8 %.

Ainsi, sur la base de la dernière population INSEE connue (193 187 habitants), le montant moyen de redevance à percevoir auprès des ménages s'établira à 74,2 € HT par habitant en 2020 soit 81,6 € TTC (contre 73,0 € HT et 80,3 TTC en 2019), soit une moyenne en hausse de 1,8 %.

Pour assurer l'encaissement de ce montant de redevance, les tarifs devront augmenter en moyenne de 6 %.

En effet, outre la hausse de 1,8 % de la masse nécessaire à l'équilibre du budget 2020, les tarifs de 2020 devront également prendre en considération :

- l'évolution de comportement des usagers. On constate effectivement en 2019 une baisse notable des tonnages résiduels collectés. Le tonnage facturé estimé lors de l'élaboration budgétaire 2019 était de 28 200 tonnes (au regard des factures des 2 premiers quadrimestres 2018 et des tendances observées depuis plusieurs années) et on estime aujourd'hui que le tonnage réellement facturé sera de 26800 tonnes. Cette évolution a un impact important sur les montants de redevance acquittée, notamment en habitat pavillonnaire, et donc les recettes encaissées.

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la redevance pour 2020 s'élèvent ainsi à :

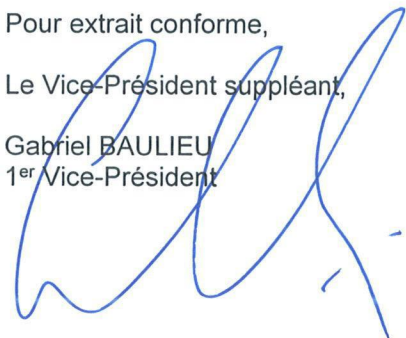
- 14 335 K€ pour la redevance des ménages (contre 14 083 K€ au projet de budget 2019).
- 3 143 K€ pour la redevance des non-ménages (professionnels, administrations...) contre 3 087 K€ en 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de budget 2020.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0